



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Le

- 9 SEP. 2024

Monsieur le Président,

En date du 16 mai 2024, vous m'avez transmis pour avis votre projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) élaboré sur le territoire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Tout d'abord, je tiens à saluer l'implication de votre communauté d'agglomération dans la réalisation de ce PCAET. Vous vous êtes positionné en pilote de la transition énergétique, portant le projet environnemental du territoire et fédérant un grand nombre d'acteurs sur les thématiques abordées dans ce document. Cela a permis l'émergence d'actions pertinentes en faveur de la transition écologique et ouvert une dynamique de mobilisation qu'il conviendra de poursuivre, tant auprès des citoyens, que des entreprises, des élus et des autres acteurs locaux pour renforcer l'ambition écologique et climatique de votre territoire.

L'ensemble des thématiques réglementaires est abordé et la volonté de rendre les documents accessibles au plus grand nombre, positionnera ce PCAET comme une référence en matière de transition écologique pour tous les acteurs de votre territoire. Néanmoins, le plan d'actions, par ailleurs très exhaustif, devra faire l'objet d'une meilleure articulation et justification au regard des grands axes de la stratégie de votre PCAET.

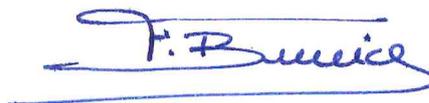
Monsieur Thierry DAYRE
Président de la communauté de communes
des Baronnies en Drôme Provençale
170 rue Ferdinand FERT – Les Laurons
CS 30005
26110 NYONS

En conclusion, j'émet un avis favorable sur ce PCAET et félicite la CCBDP d'avoir considéré la transition écologique et l'adaptation aux effets du changement climatique comme une opportunité pour le territoire.

Vous trouverez en annexe à ce courrier mes observations plus détaillées sur l'ensemble des documents constituant votre PCAET.

Je compte sur votre persévérance et l'engagement de vos équipes lors de la phase de consultation du public et d'adoption du PCAET pour poursuivre cette dynamique de transition écologique de façon durable sur votre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Fabienne BUCCIO

Copie à : Monsieur le Préfet de la Drôme

Annexe à l'avis de l'État sur le projet de PCAET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES des BARONNIES EN DRÔME PROVENCALE

De façon générale, il convient de noter que la présentation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), se veut très pédagogique, une part importante du document est dédiée aux visuels qui permettront certainement une bonne appropriation des enjeux par le grand public.

1. Diagnostic

1.1. Observations générales

Globalement, le diagnostic est conforme aux attendus réglementaires et appréhende l'ensemble des indicateurs nécessaires. Les rappels des différentes réglementations nationales et de contexte global sont précis et permettent de bien situer l'apport des PCAET aux objectifs de transition écologiques nationaux.

Le rapport de diagnostic met en valeur, dans chaque chapitre thématique, les indicateurs principaux, les enjeux du territoire et les actions déjà entreprises. Les encarts colorés permettent d'insister sur les spécificités du territoire et facilitent la lecture du document. De plus, la présentation des enjeux du territoire sous forme de questions permet une meilleure appropriation de ceux-ci et une projection sur les moyens à mobiliser.

Le diagnostic aurait cependant pu être avantageusement complété par une analyse des indicateurs à l'échelle communale pour donner une meilleure vision des spécificités et des dynamiques internes à la CCBDP sur les différents indicateurs Énergie Climat étudiés. Les cartes présentées tout au long du document servent majoritairement à illustrer les tendances globales et n'analysent pas suffisamment les disparités internes du territoire.

La synthèse générale, à la fin du diagnostic, présente clairement les enjeux qui doivent déterminer les orientations stratégiques mais aurait dû être complétée d'une mention sur les risques d'augmentation des inégalités sociales liées aux effets du changement climatique, dans un souci de cohérence avec les conclusions de l'étude de vulnérabilité.

1.2. Émissions de gaz à effet de serre et consommations d'énergie finale

Le diagnostic cite convenablement ses sources et précise les points de méthodologie nécessaires à la bonne compréhension des indicateurs chiffrés.

Le territoire présente une consommation d'énergie finale de 21 MWh par habitant, principalement issue des secteurs « résidentiel » et « transport ». Cette consommation, bien inférieure à la moyenne départementale (30 MWh/an par habitant) et régionale (27 Mwh/an), aurait mérité une analyse supplémentaire sur les causes probables de ce constat, notamment en lien avec les dynamiques économiques présentes sur le territoire.

L'analyse des indicateurs de consommation énergétique est judicieusement complétée par des graphiques efficaces qui permettent d'améliorer la compréhension du sujet. Cependant, une analyse au niveau communal, notamment sur un territoire marqué par une organisation en vallées, aurait été bienvenue pour embrasser la complexité des enjeux.

Les enjeux globaux découlant de cette analyse sont bien justifiés, notamment l'impact en matière de consommation d'énergies fossiles

Par contre, l'évolution des consommations énergétiques, notamment les augmentations constatées pour les secteurs « industrie » et « transports », ne devrait pas rester au stade du constat mais proposer un lien avec l'histoire économique récente du territoire pour affiner la compréhension.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, le diagnostic retient 5 tCO₂ par habitant, ce qui est également inférieur aux émissions moyennes drômoises mesurées à 7,45 tCO₂ par habitant.

Comme pour le chapitre consacré aux consommations énergétiques, l'analyse est complétée par des zooms dédiés aux secteurs les plus émetteurs (agriculture, transports).

Sur le secteur agricole, il est précisé que le caractère rural du territoire fait de l'agriculture le second secteur le plus émetteur (32 % des émissions) après les transports (36 % des émissions) alors qu'il représente une faible part des consommations d'énergie (7%).

L'analyse des émissions d'origine non énergétique (28 % des émissions du territoire), spécifiques au secteur agricole, apporte des éléments généraux d'information sur cette catégorie d'émissions mais n'énonce pas clairement si ce niveau d'émissions est principalement dû au pouvoir de réchauffement global plus élevé des émissions non énergétiques ou à l'importance du secteur agricole sur le territoire.

Enfin, l'évolution des émissions de GES fait apparaître une augmentation de celles du secteur de l'industrie (+22 % de 2010 à 2017), ce qui est cohérent avec l'observation faite sur les consommations, mais ce constat aurait nécessité une analyse plus poussée sur les causes de cette augmentation.

1.3. Potentiel de réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie finale

Les potentiels de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de GES sont étudiés respectivement dans la continuité des chapitres dédiés à ces indicateurs du PCAET.

Les chiffres avancés se basent sur un scénario volontariste établi en 2019 pour le compte du Parc Naturel Régional des Baronnies provençales. Le diagnostic du PCAET reprend les conclusions de cette étude (scénario 3) avec une réduction de 23 % de consommation d'énergie finale à horizon 2030 et de 44 % à horizon 2050.

Concernant les émissions de GES, les chiffres, issus des mêmes hypothèses citées plus haut, sont détaillés par secteur sous forme de pourcentages, sans objectif global permettant de le comparer aux potentiels de réduction de consommation énergétique, ni de valeurs en teqCO₂ pour compléter l'approche de ces indicateurs. Malgré des pistes d'actions, détaillant pour chaque secteur des moyens permettant ces potentiels de réduction, un graphique aurait été bienvenu pour faciliter l'appropriation de ces notions complexes et faire le lien avec les potentiels de séquestration carbone.

Enfin, le rapport alerte sur l'ambition nécessaire pour mobiliser ce potentiel, le SRADDET AURA ne retenant que 15 % de réduction à horizon 2030 et aucun objectif pour 2050.

Concernant le stockage du carbone, le diagnostic rappelle les principaux puits de carbone à l'échelle du territoire et retient un flux d'environ 300 kteqCO₂ stockés chaque année. Rapportée aux émissions totales du territoire (105,5 kteqCO₂), cette séquestration représente près de 3 fois les émissions de la CCBDP, et est principalement due au renouvellement de la forêt qui représente 51 % de la surface du territoire.

L'étude du potentiel de développement du stockage de carbone est un sujet difficile à appréhender et le document reste sur ce sujet très théorique. Les enjeux retenus sont l'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles, le développement de la biomasse autre qu'alimentaire et la lutte contre l'artificialisation des sols, mais il n'est pas donné de potentiel chiffré.

Compte tenu de l'importance des enjeux d'adaptation de la forêt aux effets du changement climatique pour préserver les fonctions de puits de carbone de cet écosystème et de l'engagement de la collectivité sur ces sujets, il aurait été souhaitable de compléter ce chapitre sur ce thème.

1.4. Production d'énergies renouvelables et estimation du potentiel

La production énergétique renouvelable de la CCBDP présentée dans le diagnostic est de 84 GWh/an, soit 19 % de la consommation d'énergie totale du territoire, mais sans que ne soit rappelé l'année de référence utilisée pour cet indicateur. Cet état des lieux de la production est ensuite décliné par type d'énergies renouvelables. Les potentiels de développement de ces mêmes énergies sont ensuite développés et illustrés par des cartes qui permettent de bien comprendre les enjeux généraux. En revanche, le chapitre souffre d'un manque d'homogénéité, car certains potentiels ne font pas l'objet de projections chiffrées, sans raison explicite, alors que les observatoires réglementaires présentent des données sur ces thématiques. De même, le tableau synthétique ne présente pas l'ensemble des indicateurs présenté dans le chapitre, notamment le total de 84GWh et certaines EnR, pourtant étudiées, ne sont pas reprises.

Concernant la méthanisation, une nuance pourrait être apportée en matière de débouchés, car la valorisation sous forme d'électricité n'est plus la seule filière viable en zone rurale. Un lien avec les potentiels de biocarburant pourrait être établi, notamment pour les engins agricoles.

Une mise à jour de ce chapitre serait opportune afin de renforcer la cohérence de la rédaction.

1.5. Réseaux de distribution et de transport d'énergie

L'ensemble des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz mais aussi de chaleur sont convenablement présentés dans le diagnostic. Compte tenu des caractéristiques du territoire, cette analyse est suffisante mais des mises à jour devraient être apportées :

-le S3REN mentionné page 36 a été révisé en 2021 et est entré en application le 15/02/2022.

-le réseau de chaleur le plus proche du territoire de la CCBDP est celui de Pierrelatte, même si les conclusions du chapitre, notamment l'impossibilité de s'y raccorder restent identiques.

-Le maillage des bornes de recharge pour les véhicules électriques, cité p36, est actuellement planifié dans le Schéma Directeur pour les Infrastructures de Rechargement des Vehicules Électriques (SDIRVE), dont l'élaboration a été conduite par TE26-SDED. La référence devra être mise à jour dans le document final.

Le potentiel de production des différentes énergies renouvelables, tel que rappelé p 49, est très souvent contraint sur le territoire des Baronnie, notamment par les difficultés de raccordement au réseau électrique, pénalisant l'émergence des projets de grande puissance. L'évolution du réseau électrique apparaît donc comme essentielle pour permettre la concrétisation de ces potentiels. L'inscription dans le S3REN de la création d'un poste-source Drôme-Sud sur le territoire a été un premier préalable pour lever ces difficultés. La concertation par RTE pour ce projet de création et de raccordement de ce poste source devra être engagée très prochainement.

1.6. Qualité de l'air

La réalisation d'un diagnostic incluant la qualité de l'air à l'échelle de l'EPCI répond au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et à l'arrêté du 04 août 2016.

Le constat est fait d'une part importante de l'ammoniac dans les émissions de polluants sur le territoire (42% des émissions). Le territoire est également concerné par les COV et les oxydes d'azote. Cependant, une baisse significative des émissions de polluants a été constatée entre 2005 et 2017.

Le tableau des efforts à faire à l'horizon 2030 puis 2040 pour respecter les objectifs réglementaires de réduction des émissions de polluants en lien avec le Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) est un visuel informatif pertinent (tableau n°4 chapitre 2.3) .

Le traitement de la qualité de l'air dans la partie diagnostic du PCAET répond aux attendus.

1.7. Vulnérabilité

La CCBDP a été lauréate du programme Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT) de l'ADEME et a pu bénéficier d'un accompagnement spécifique sur ces thématiques. L'étude de vulnérabilité se révèle très complète, avec une prise en compte des effets du changement climatique sur les dimensions économiques et sociales (comme l'augmentation de la précarité énergétique). Cette étude permet également de mettre l'accent sur les enjeux transversaux que sont la gestion de la ressource en eau et les implications du changement climatique dans les domaines de la santé.

En revanche, les éléments graphiques et les tableaux d'analyse de ce chapitre gagneraient à être repris en annexe pour une meilleure lisibilité ; les versions incluses dans le corps du document sont trop réduites pour permettre une bonne consultation des tableaux.

Enfin, l'organisation des annexes aurait pu reprendre le plan du diagnostic du PCAET afin de faciliter la lecture des documents.

2. Stratégie

La stratégie retenue du PCAET de la CCBDP s'articule autour de 8 axes stratégiques :

AXE 1 : Habiter et aménager en cohérence avec les ressources et l'espace disponibles, dans un souci de préservation

AXE 2 : Se déplacer autrement et transporter mieux

AXE 3 : Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée

AXE 4 : Consommer durablement

AXE 5 : Accompagner les entreprises dans leur transition

AXE 6 : Le tourisme durable sur le territoire

AXE 7 : Développer les énergies renouvelables

AXE 8 : S'adapter et se protéger face au changement climatique

Ces axes sont cohérents avec les enjeux structurants du territoire identifiés dans le diagnostic et traduisent leur bonne prise en compte.

Une synthèse des objectifs chiffrés est présente mais la production de courbes de comparaison entre émissions de GES et flux de carbone aurait été souhaitable pour visualiser l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à 2050. De même, l'exercice équivalent aurait pu être mené pour l'énergie en comparant les productions d'EnR avec la réduction de consommation afin de comparer la trajectoire du territoire avec la dynamique TEPOS.

La méthodologie de constitution des différents scénarios ayant permis de construire cette trajectoire est décrite de façon précise et occupe près de 40 % du document. En revanche, l'introduction du chapitre dédié au scénario territorialisé aurait pu mettre davantage l'accent sur la démarche de construction du scénario territorialisé, afin de faire le lien entre le volet technique de la stratégie et l'appropriation de la thématique énergie-climat par les élus, qui permet la construction d'une gouvernance solide du PCAET dans la durée.

La charte graphique et les pictogrammes utilisés tout au long du document participent à la bonne compréhension de ces notions complexes et facilitent l'accès au PCAET, cependant, certains graphiques sont trop petits pour être lisibles et gagneraient à être repris en annexe. Des erreurs de cohérence entre les différents chiffres et les notions abordées dans le rapport stratégique se retrouvent dans les différentes parties du rapport et devront être remises à niveau pour la consultation publique.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que les PLU et PLUi doivent être compatibles avec le PCAET.

2.1. Maîtrise de la consommation d'énergie finale

L'évolution du mix énergétique et les potentiels de réduction identifiés par la collectivité permettent d'obtenir un objectif de réduction des consommations d'énergie finale de 23 % à

horizon 2030 et de 38 % en 2050 (par rapport à 2015). Cette baisse s'inscrit dans les objectifs de réduction des consommations du SRADDET, qui vise 15 % de réduction à 2030 et 34% à 2050.

La description des modalités de réalisation de ces objectifs sous forme de récit permet de vulgariser le propos et l'abondance de graphiques facilite la compréhension, mais des incohérences ou manques de précisions, tels les 2 graphiques p37 portant le même titre tout en représentant des indicateurs différents, devront être repris car générateurs de confusion au fur et à mesure de l'appropriation du document.

2.2. Développement des énergies renouvelables

La stratégie du territoire, sur le volet « production d'énergies renouvelables », vise à une autonomie énergétique à hauteur de 51% en 2030 et 110% en 2050. Ces objectifs, allant bien au-delà de ceux prévus par le SRADDET, reposent sur un développement massif du photovoltaïque sur le territoire de la communauté de communes.

Sans présager de la faisabilité d'un tel scénario, il convient de remarquer que le reste du chapitre se borne à rappeler des généralités sur les différentes EnR et une énumération des initiatives locales en la matière. Contrairement au chapitre dédié aux réductions des émissions de GES, les pistes de réalisation de ces objectifs sont peu détaillées, ce qui donne l'impression que le texte vise à modérer l'ambition de l'objectif plutôt qu'à l'explicitier.

Enfin, le modèle de tableau p39 et repris dans plusieurs autres parties du document est confus car ne précisant pas s'il s'agit d'une production d'énergie/ une consommation ou un ratio entre les deux. Il conviendra de reprendre ce tableau pour en assurer la compréhension.

2.3. Développement des réseaux d'énergie

La nature des réseaux de distribution d'électricité sur le territoire constitue un frein important au développement des EnR : le raccordement d'installations de production de moyenne à forte puissance nécessite souvent un renforcement du réseau qui met en péril l'équilibre économique des projets. L'enjeu d'un développement coordonné de ces réseaux prend, sur ce territoire, tout son sens en matière d'atteinte des objectifs de transition énergétique. Ce chapitre ne donne pas lieu à la définition d'objectifs opérationnels mais reprend les souhaits du territoire. Cela permet de poser cet enjeu comme central pour atteindre l'autonomie et d'acculturer les lecteurs à ces problématiques.

Concernant la planification des réseaux, les travaux du S3RENr sont convenablement cités et à jour, ce qui mérite d'être noté. Il pourrait également être précisé que l'implication soutenue des acteurs et des élus locaux a permis, lors de l'élaboration de ce schéma prospectif, d'inscrire la création d'un poste source sur le territoire. L'ouverture prochaine de la phase de concertation relative à la création du poste source Drôme Sud, sous la forme d'une concertation fontaine en une étape sera l'occasion de rappeler la cohérence de la création de cet équipement dans le cadre la stratégie du PCAET.

2.4. Qualité de l'air

Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont abordés dans la stratégie du PCAET (chapitre 4.3). Cependant, le lien entre les objectifs de réduction des émissions et les axes stratégiques présentés est difficile à appréhender.

Ainsi, la qualité de l'air apparaît seulement dans la vignette (marge de gauche) de l'axe 2 « se déplacer autrement et transporter mieux ». Dans l'axe 3 consacré à l'agriculture, la qualité de l'air n'est pas abordée alors même que « les actions relatives à l'agriculture sont primordiales pour atteindre les objectifs de réduction de ce polluant - ndlr NH3 » (chapitre 4.3.1).

Dans la continuité du volet qualité de l'air et allergies (chapitre 3.2 du diagnostic) et afin de mieux sensibiliser les habitants et acteurs du territoire, l'enjeu de la santé aurait pu être développé dans la partie stratégique, même si la réglementation actuelle ne l'exige pas.

2.5. Réduction des émissions de GES

La stratégie du PCAET présente des objectifs de réduction des gaz à effet de serre de -31 % à horizon 2030, et -55 % à 2050 par rapport à 2015. Ces objectifs sont cohérents avec ceux du SRADDET, à savoir, -30 % en 2030 par rapport à 2015 et -70 % en 2050 par rapport à 1990 mais le document présente de nombreux chiffres avec des bases de calcul différentes qui complexifient les comparaisons entre indicateurs :

le graphique 38 p46 présente une réduction de 73 % des émissions de GES à 2050 mais le tableau de comparaison avec le SRADDET p47 retient seulement 55 %. une reprise de ces éléments sera nécessaire avant la consultation du public afin de ne pas induire de confusion.

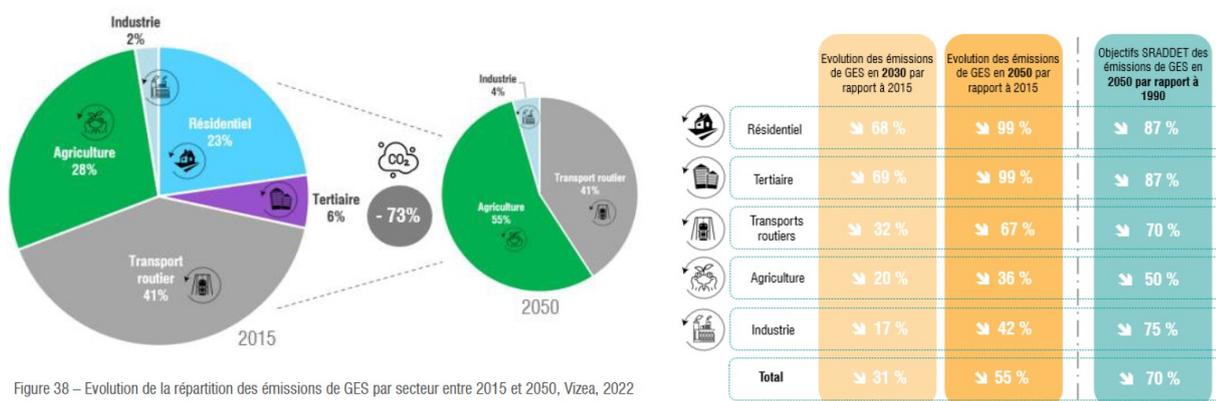


Figure 38 – Evolution de la répartition des émissions de GES par secteur entre 2015 et 2050, Vizea, 2022

La trajectoire du territoire prévoit une baisse des émissions de tous les secteurs d'activité et une quasi-neutralité « carbone » pour le secteur des transports et du tertiaire. Le territoire étant d'ores et déjà séquestrateur de carbone, ces objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES, sont indispensables à l'atteinte des objectifs régionaux en apportant un potentiel de compensation aux territoires ne disposant pas d'un puits de carbone aussi important.

2.6. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire

Les espaces naturels et agricoles représentent presque 96 % de l'occupation des sols sur le territoire de la CCBDP. Les orientations de la CCBDP mettent en avant la préservation des milieux naturels et agricoles du territoire, la limitation de l'artificialisation liée au développement urbain et la compensation des émissions résiduelles. La définition et la hiérarchie des enjeux relatifs au stockage de carbone sont particulièrement adaptées aux réalités du territoire et donnent de sérieuses pistes d'action à mener sur ce thème. Par contre, ces orientations ne sont pas traduites en objectifs chiffrés et le lien n'est pas fait avec le niveau de séquestration ayant servi à construire la figure 40 p47.

Il conviendra d'ajouter les éléments chiffrés relatifs aux évolutions du puits de carbone, notamment la valeur du flux de carbone, par souci de cohérence des différents chapitres du document.

2.7. Adaptation aux effets du changement climatique.

Le fait que la CCBDP soit lauréate de la démarche TACCT a permis d'enrichir les réflexions de l'EPCI sur les enjeux d'adaptation aux effets du changement climatique tout au long de l'élaboration du PCAET. Le chapitre dédié à cette thématique dans la stratégie rappelle la dimension transversale de l'adaptation mais ne semble pas découler des conclusions du diagnostic lui-même. Les objectifs opérationnels, qui par ailleurs sont très bien dimensionnés pour permettre au territoire d'intégrer les enjeux d'adaptation et de les traduire en actions, ne semblent pas être issus des exemples cités dans le chapitre 4,5 p53. Certaines affirmations, comme la sobriété foncière, opposée au Zéro Artificialisation Nette p66 devront être revues au regard du contexte réglementaire qui impose le ZAN, tout comme certains indicateurs du SCOT qui n'ont pas encore été validés, et sont donc susceptibles d'évoluer.

Enfin, les enjeux de vulnérabilité sanitaire et sociale mais aussi de gestion de la ressource en eau pourtant mis en avant dans l'analyse de vulnérabilité ne se retrouvent pas suffisamment explicitement dans le rapport stratégique et l'axe 8.

2.8. Facture énergétique

Les enjeux de précarité énergétique sont particulièrement importants sur le territoire, notamment du fait de l'importance d'un bâti ancien et souvent trop consommateur pour les ressources des occupants. Le scénario territorial prévoit une diminution de la facture énergétique du territoire à horizon 2030 grâce aux mesures de rénovation énergétique mises en place. Le choix du territoire de détacher cet enjeu du chapitre sur la réduction des consommations d'énergies renforce la dimension sociale du PCAET.

2.9. Mobilité

Compte tenu de l'importance des enjeux de mobilité en termes de réduction des émissions de GES et de réduction des consommations énergétiques, il est surprenant de ne pas trouver de chapitre dédié dans le rapport stratégique. Même si ces notions sont abordées dans les différents chapitres du document, un chapitre dédié aurait été un plus, d'autant que les travaux du Schéma Directeur des Mobilités, en cours de finalisation au moment de la rédaction du PCAET, auraient pu être ajoutés.

3. Plan d'actions

Le plan d'actions est structuré autour des 8 axes stratégiques, déclinés en 29 objectifs opérationnels puis en 104 fiches actions. Ce nombre très important reflète la recherche d'exhaustivité des actions à mener sur le territoire en matière de transition écologique mais fait craindre une difficulté pour la collectivité à suivre efficacement autant d'indicateurs.

Le rôle de l'EPCI, tantôt porteur, coordonnateur ou facilitateur est clairement identifié dans chaque fiche, ce qui permet de laisser la place pour les autres partenaires.

La volonté de la collectivité de favoriser l'appropriation des thématiques et des priorités d'action est visible dans la structuration du plan, via des axes stratégiques qui suivent la hiérarchie des priorités en matière d'efficacité climat et une formulation des titres indiquant les buts recherchés.

La présentation des fiches action est agrémenté de pictogrammes et d'un code couleur qui rappelle l'axe stratégique. Cela permet de se repérer dans un plan d'actions très dense mais certaines thématiques n'ont pas de pictogramme ce qui rompt l'homogénéité du plan d'action. Un effort d'amélioration continue sera à poursuivre sur ce point lors de l'animation du PCAET et de la phase de mise en place des actions.

L'ensemble des indicateurs retenus dans les fiches actions est associé à des objectifs chiffrés mais le nombre très important de ces indicateurs (entre 2 et 4 indicateurs par action) risque de

complexifier le suivi des actions du PCAET. Une évaluation sur ce point sera à mener lors du bilan à mi parcours pour réorienter au besoin la stratégie de suivi.

Les différences entre les axes stratégiques présentés p.58 du rapport stratégique et ceux retenus pour le plan d'actions (p.9/250) devront faire l'objet d'une harmonisation pour ne pas créer de confusion quant au traitement de chacune des thématiques.

3.1. Améliorer l'efficacité énergétique

La thématique d'efficacité énergétique est essentiellement portée par l'axe 1 : « Habiter des logements plus performants ». Les actions regroupées dans cet axe portent sur la mise en place d'une politique ambitieuse de rénovation énergétique via des dispositifs publics tels que le Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), le Plan local de l'Habitat (PLH) ou la mise en place d'une OPAH.

Le patrimoine de la CCBDP est également concerné par la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Immobilier et énergétique (SDIE), dont l'élaboration est en cours. En revanche, la déclinaison de cet effort de rénovation au niveau communal (fiche action n°A1-003.2) et des logements sociaux reste au stade du simple référencement de l'action. La présence d'objectifs chiffrés (1400 m² rénovés ; 200 logements HLM, etc.) laisse à penser que des précisions auraient pu être apportées sur les opérations de rénovation prévues dans les années proches.

Au regard des ambitions affichées et des moyens prévus pour la mise en œuvre de ces actions, il convient de considérer le PCAET comme conforme aux attentes.

3.2. Augmenter la production d'énergie renouvelable

La stratégie de développement des EnR est majoritairement portée par l'installation diffuse de photovoltaïque en toiture qui est par définition une typologie de projets très complexe à suivre. Le plan d'actions est quant à lui centré autour d'opérations ponctuelles sur le parc public, de participation de la collectivité aux initiatives locales et de sensibilisation des acteurs, par le biais d'information ou de référentiels permettant d'accompagner les porteurs de projets. Ces actions ne sont pas explicitement liées aux objectifs stratégiques annoncés mais restent très pertinentes pour dynamiser le secteur des EnR sur le territoire. Toutefois, un effort de justification des liens de déclinaison entre les objectifs stratégiques et le plan d'actions devra être mené pour limiter l'effet inventaire de ces actions. De plus, une action relative au suivi des projets diffus ou de petites tailles devrait être ajoutée afin de répondre à l'enjeu de connaissance de ce secteur.

Concernant la fiche A6-003.1, consacrée à l'élaboration d'un Schéma Directeur des ENR, il conviendra de corriger l'état d'avancement qui considère l'action comme réalisée alors que le texte de la fiche mentionne qu'il doit être reporté au mandat suivant.

Concernant la méthanisation, les évolutions de la filière conduisent à un équilibre économique beaucoup plus difficile à trouver pour les projets de cogénération que pour les autres. Il conviendra de modifier l'indicateur « unités de méthanisation (cogénération) créées » pour ne pas être trop restrictif.

Enfin, certaines incohérences, comme la production électrique renouvelable supplémentaire dans la fiche dédiée au solaire thermique, devront être vérifiées par souci de cohérence du plan d'actions.

3.3. Intégration des enjeux de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et des pratiques agricoles vertueuses dans le PCAET

Les enjeux liés au changement climatique, tels que la réduction des émissions de GES, sont très fortement liés à la bonne prise en compte des autres dimensions de l'environnement. À ce titre, l'intégration dans le plan d'action du PCAET, d'actions visant à préserver la biodiversité et la ressource

en eau est indispensable, car elles sont génératrices de synergies positives sur l'ensemble des enjeux de transition écologique et facteur d'adaptation aux effets du changement climatique.

Les actions relatives à ces thématiques sont regroupées au sein des axes 3 – « Cultiver, élever et se nourrir de manière raisonnée » ; axe 7 – « Aménager le territoire plus durablement » et axe 8 – « Se protéger face au changement climatique ». Cependant, nombre d'entre elles sont très généralistes et peu contextualisées, ce qui donne l'impression d'une compilation qui ne met pas assez en avant le lien avec le PCAET. À titre d'exemple, la fiche A7-002.2 « préserver et restaurer les ripisylves... » est intéressante mais le descriptif renvoie au SAGE du Lez sans en citer les grandes lignes et en quoi cette action doit figurer dans un PCAET. Des éléments relatifs aux attendus et aux moyens mis en œuvre pour cette action devront être ajoutés ainsi qu'au reste du plan d'actions pour limiter l'effet catalogue.

De plus, au niveau des autres axes du plan d'actions, quelques remarques peuvent être ajoutées :

- dans l'axe V du plan d'actions - « Accompagner les acteurs du secteur touristique et économique dans leur transition », (*axe 5 du Projet stratégique: Accompagner les entreprises dans leur transition ?*) le sujet « eau » est peu abordé. Il est mentionné le développement de points de rafraîchissement, les impacts sur la ressource ne sont pas envisagés. De même, les randonnées aquatiques, qui sont reconnues sur le secteur, peuvent affecter les milieux aquatiques déjà fragiles en période estivale. L'élaboration de chartes de bonnes pratiques, travaillées entre professionnels du tourisme et acteurs de l'eau, pourrait être envisagée sur ce point.

- dans l'axe VII du plan d'actions- « aménager le territoire plus durablement », (*axe 7 du projet stratégique : Développer les énergies renouvelables ?*), l'adéquation entre ressource disponible et besoins liés au développement des territoires aurait mérité d'être affirmée.

- dans l'axe VIII du plan d'actions - « se protéger face au changement climatique », (*axe 8 du projet stratégique : s'adapter et se protéger face au changement climatique*), la fiche A8-003.1 « Bénéficiaire d'un bilan précis de la ressource en eau et mettre en place un programme d'actions », la nécessité pour la CCBDP de prendre part au co-pilotage du PTGE à mettre en place, mérite d'être soulignée.

Enfin, l'accompagnement de l'agriculture pour faire face au changement climatique (ingénierie, financement, accompagnement local) va apparaître essentiel pour permettre de continuer à cultiver en polyculture et donc à mettre en valeur les bourgs patrimoniaux, dans un écrin paysager favorable à l'écotourisme.

Ces points apparaissent succinctement dans l'axe III (*axe stratégique 3*) du plan d'actions qui insiste plutôt sur le changement de pratiques agricoles vers du bio, des circuits courts, alors que la mosaïque de cultures actuelle est menacée et que la diversité culturelle doit être soutenue sur ce secteur.

3.4. Limiter les émissions de gaz à effet de serre

Le plan d'actions participe à limiter les émissions de gaz à effet de serre, en particulier dans les secteurs les plus émetteurs que sont le bâtiment, la mobilité et l'agriculture. Cependant, les indicateurs de suivi en eqCO₂ évités sont souvent absents ou chiffrés à 0. S'il est entendable, pour faciliter l'appropriation des fiches actions, de privilégier les indicateurs de réalisation opérationnels (comme un nombre de bâtiment rénovés, ou des trajets évités) et convertir ces résultats en émissions évitées, il aurait été préférable de choisir un indicateur « en cours de consolidation », signifiant que l'indicateur sera défini lors de la phase opérationnelle du PCAET plutôt qu'une absence d'éléments chiffrés pouvant être perçue comme un manque d'ambition. Un travail de consolidation devra être conduit sur ce thème lors du bilan à mi-parcours.

La thématique des émissions non énergétiques, pourtant identifiée dans le diagnostic comme liée aux pratiques agricoles, est étrangement absente du plan d'action, alors que nombre de fiches de l'axe 3 traitent de domaines (diversification, changement de modèle de culture, favoriser le Bio,

etc.) qui peuvent concourir à cet objectif. La mention des potentiels intérêts de ces actions pour une réduction des émissions non énergétiques pourra être ajoutée.

3.5. Mobilités

Le territoire de la CCBDP, organisé en vallées, induit une grande importance des enjeux de mobilité au regard de leurs conséquences en matière de consommation énergétique et d'émissions de GES. En conséquence, le PCAET y consacre un axe entier, intitulé « se déplacer autrement et transporter mieux ». Cet axe, le plus important en nombre d'actions, regroupe 5 objectifs opérationnels et porte sur l'ensemble des leviers d'actions en faveur des mobilités durables. Les actions visant à la réduction des besoins de mobilités sont également présentes en renforçant la disponibilité de services de proximité, particulièrement ceux liés à la santé. Un lien aurait cependant pu être fait avec les objectifs de l'axe VII - « Aménager le territoire plus durablement » en portant une réflexion ambitieuse sur la périurbanisation et la réduction de l'étalement urbain. Ces enjeux auraient également pu servir de trait d'union avec les actions s'articulant autour de la thématique du paysage.

La fiche action A2-002.3 « encourager la mobilité solidaire... » mériterait un descriptif plus complet pour permettre de comprendre l'intérêt en matière de transition écologique. Comme de nombreuses actions ayant des effets sur différentes thématiques, un effort d'explication supplémentaire sur l'articulation entre les différents enjeux doit être porté dans ces fiches-actions pour ne pas créer de confusion.

3.6.S'adapter aux impacts du changement climatique

La thématique de l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique est traitée dans l'axe VIII- « Se protéger face au changement climatique », mais également au travers des effets positifs accompagnant les actions des autres axes, tels que les évolutions des pratiques agricoles sequestratrices de carbone ou plus adaptées aux évolutions des conditions de culture. Les risques identifiés dans le diagnostic sont globalement bien compris et des actions opérationnelles, visant à répondre à ces problématiques (postes de relevage, déplacement de bâtiments et d'infrastructures d'importance) côtoient celles destinées à créer une acculturation aux enjeux de l'adaptation (diffuser un carnet informatif, former les secrétaires de mairie, etc.).

À travers la promotion d'un tourisme durable, réparti de façon plus diffuse sur le territoire et compatible avec les objectifs de sobriété énergétique du PCAET, les enjeux d'adaptation sont également présentés comme une opportunité pour le territoire, ce qui est peu courant dans les PCAET et peut permettre de susciter l'adhésion auprès des acteurs locaux.

De même, les enjeux de gestion de la ressource en eau, qui se révéleront essentiels dans les années futures sur ce territoire bénéficient d'un objectif opérationnel dédié.

Néanmoins, si les intentions portées par les différentes actions d'adaptation aux évolutions futures du climat sont pertinentes, nombre d'entre elles sont très généralistes. Les descriptions des fiches souvent trop sommaires mériteraient d'être plus étayées.

3.7.Réduire les émissions de polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de l'air

La thématique Air émerge dans la fiche action A5-002.2 « maintenir la qualité de l'air du territoire dans une démarche d'attractivité touristique et résidentielle ». L'articulation stratégie /fiche action est difficile à appréhender, d'autant que la qualité de l'air n'était pas abordée dans l'axe 5 de la stratégie.

La qualité de l'air est citée dans l'évaluation initiale des fiches- action A2-005.5 « Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique », A2-005.6 « Déploiement du programme savoir rouler à vélo sur le territoire » et A2-005.7 « Aménager des itinéraires cyclables au quotidien et en cyclotourisme ».

La qualité de l'air est citée dans l'évaluation initiale de la fiche action A3-001.1 « Maintenir les espaces agricoles par l'identification et la priorisation foncière ».

Cette thématique est diluée dans le catalogue des actions du PCAET et aurait mérité une identification plus précise dans ce plan d'actions.

4. Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale est conforme aux attendus réglementaires en la matière et insiste sur les effets positifs du PCAET sur l'environnement.

Des points de vigilance sont cependant à relever, principalement liés à la mise en œuvre des actions comme la création d'aires multimodales en zones rurales qui peuvent impacter l'artificialisation, ou le développement du solaire photovoltaïque, qui ne doit pas conduire à une artificialisation accrue des sols. De même, la stratégie de préservation du foncier agricole doit s'accompagner de la promotion des pratiques agro-environnementales vertueuses pour conserver un impact positif au regard des objectifs du PCAET.

Des mesures d'évitement ou de réduction sont proposées et reliées aux axes du plan d'actions, mais elles ne sont pas associées à des indicateurs chiffrés.

Dans l'état initial de l'environnement, les références concernant les relations de compatibilité entre les plans et programmes mériteraient d'être revues comme dans le rapport de diagnostic :

- le PCAET doit être compatible (et non prendre en compte) avec les règles du SRADDET.
- le PLU/PLUi doit être compatible avec le PCAET.
- le PCAET doit prendre en compte le SCOT.

Enfin, dans le tableau p.101, la question de l'évolution des paysages au regard du changement climatique n'est pas traitée et se cantonne à parler du tourisme et des aspects patrimoine culturel.

En termes de menaces liées au changement climatique, il conviendrait d'ajouter dans le diagnostic la migration des boisements (risque de modifications des essences, comme cela s'est déjà produit dans le secteur de Montbrun-les-bains avec davantage de résineux) et une augmentation des risques d'incendie, une évolution de la mosaïque des cultures (polyculture, lavandes...) avec un risque de simplification des paysages et une raréfaction de la ressource en eau.

Cela devrait se traduire par un accompagnement de l'activité agricole pour maintenir cette polyculture.

5. Conclusion

Le PCAET de la CCBDP traduit un travail remarquable montrant qu'il est possible de réaliser un PCAET exhaustif sur les thématiques abordées, complet sur les actions à mener tout en restant accessible pour le grand public. La forme adoptée par les documents constitutifs du PCAET se veut plus compréhensible pour le grand public, en présentant, par exemple, les orientations stratégiques sous forme de récit. Cependant, ce choix confère un côté très généraliste aux actions proposées et donne parfois l'impression d'un catalogue de bonnes idées, ce qui fait craindre une difficulté dans la conduite de l'évaluation et du suivi.

De même, la gouvernance mise en place aurait mérité un chapitre dédié, plus à l'image de la démarche de co-construction du PCAET qui a permis de mobiliser les élus et les acteurs du territoire.

L'inclusion des enjeux de santé et la dimension solidaire, mis en avant dans la stratégie, sont présents de façon diffuse dans le plan d'actions et un effort de justification des actions sera à mener pour bien faire comprendre la nature systémique des bénéfices attendus de chaque action.

Enfin il convient de saluer l'originalité de ce PCAET qui considère l'adaptation au changement climatique et les objectifs de transition écologique comme une opportunité et une source d'attractivité pour le territoire. Cette démarche pourrait permettre d'initier les transformations sociétales nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.